

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Publié (dont mise en ligne) le 20/11/2025
Séance du mardi 16 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire*.

Date de convocation : 09 septembre 2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Présents	8	Pouvoirs de	4	Absents	3
GRANGE Michel		V. FREYNET TICHADOU		Emilie VELLETAZ	
TRUNFIO Laure				David SANTIN-JANIN	
BOCQUIN Jean-Luc				Françoise BOISSET	
SEGARD Magali		Jean-Luc BOCQUIN			
DE GRACIA Gaëtan					
LALLAU BAZIN Corentin		Mickaël CHARMEAUX			
FREYNET TICHADOU Virginie					
BELLEMIN-LAPONNAZ Anne					
VELLETAZ Emilie					
CHARMEAUX Mickaël					
CHARPIN Brigitte		Gaëtan DE GRACIA			
BROC Jérôme					
BOISSET Françoise					

Michel GRANGE a été élu secrétaire.

- Approbation, à la majorité des suffrages exprimés, du procès-verbal de la séance du 17 juin 2025.

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-04-22

Objet : CREATION D'UN POSTE
Adjoint territorial du Patrimoine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'**article 34 de la loi du 26 janvier 1984**, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Après délibération, le Conseil Municipal vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	12

✎ Décide la création de **1** poste d'**Adjoint territorial du Patrimoine**,

► A temps non complet, 13 heures hebdomadaires,

► **Missions :**

> Gestion de la bibliothèque municipale.

► A compter du 1^{er} octobre 2025.

↳ Précise que cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de **catégorie C**, de la **filière culturelle**, secteur patrimoine et bibliothèques, au grade d'**Adjoint territorial du Patrimoine**.

↳ **S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire**, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C, dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

↳ Dit que le tableau des emplois sera ainsi modifié et les crédits correspondants inscrits au budget.

↳ **Supprime**, à la même date, le même poste à temps non complet, 12 heures hebdomadaires.

↳ **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-04-23

Objet : CONVENTION PLURIANNUELLE DE PÂTURAGE HORS ALPAGE

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention pluriannuelle de pâturage hors alpage, entre la commune et Judite & Jao de MAGALHAES DIAS, pour la parcelle cadastrée ZS n° 130, d'une surface de 1 801 m² et en zone Asv du PLU.

Après délibération, le Conseil Municipal vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	12

↳ **Valide** le projet tel que présenté par Monsieur le Maire.

↳ **L'invite** à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire, *notamment la convention susvisée, annexée à la présente délibération.*

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-04-24

Objet : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Demande de participation financière au SDES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les travaux d'éclairage public sur les différents secteurs ci-dessous. Il propose que la commune s'engage à réaliser et à financer ce renouvellement de l'éclairage public, dont le montant prévisionnel s'élève à 17 340.00 € HT.

- Rue de la Mairie,
Retrofitage des 21 luminaires existants (remplacement des foyers lampe par des foyers à leds.
- Montlambert, Le Féal et Combefolle,
Remplacement des 9 anciens foyers par des luminaires leds.

- Chef-Lieu, Le Chanay et Montlambert,
Mise en place de 3 horloges astronomiques.

Après délibération, le Conseil Municipal vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	12

↳ **Se prononce** sur le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fonds libres 20 808.00 €,
- Emprunts 0.00 €,
- Autres aides financières 0.00 €.

↳ **Sollicite** l'aide financière du SDES la plus élevée possible,

↳ **S'engage** à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES,

↳ **S'engage** à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES,

↳ **S'engage** à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux et à signer la convention afférente,

↳ **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-04-25

Objet : DOCUMENT-CADRE

Définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages
De production photovoltaïque au sol

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'avis de la Communauté de Communes Cœur de Savoie sur le document-cadre définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages de production photovoltaïque au sol, ainsi que de la liste des surfaces à supprimer de ce document-cadre.

La commune de Saint Jean de la Porte est concernée par 3 parcelles pour une surface totale de **49 716 m²** : D38, 3 806 m² / D62, 34 213 m² / D260, 11 697 m².

Après délibération, le Conseil Municipal vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	12

↳ **Demande** le retrait des parcelles cadastrées D 38 et D 62, superficie totale de 38 019 m² et conserve la parcelle D 260, d'une superficie de 11 697 m².

↳ **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-04-26

Objet : Convention cadre de recours à la mission de conseil et d'assistance au recrutement proposée par le Centre de Gestion de la Savoie

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de gestion de la Savoie propose aux collectivités et établissements affiliés un service d'accompagnement à la sélection et au recrutement de leurs futurs collaborateurs.

Cette mission propose un dispositif « sur mesure » d'accompagnement complet et d'expertise en matière de recrutement et ce, dans un contexte de fortes tensions sur les recrutements et de déficit d'attractivité de la fonction publique.

Cette assistance du Centre de gestion permet aux collectivités de bénéficier d'un accompagnement de qualité dans toutes les phases de la procédure de recrutement incluant notamment la définition du poste, la rédaction de l'offre d'emploi et la participation au jury de recrutement.

L'adhésion à ce service ne génère aucun coût et n'engage nullement à avoir recours à cette mission. Cela permet simplement aux collectivités qui ont signé la convention de pouvoir en bénéficier, en cas de besoin.

En ce qui concerne le tarif applicable à ce service, s'agissant d'une mission facultative qui ne peut être financée par la cotisation obligatoire, le conseil d'administration du CdG73, par délibération en date du 28 mars 2023, a approuvé une nouvelle convention-cadre de recours à la mission de conseil et d'assistance au recrutement, redéfinissant l'offre afin d'optimiser les embauches et proposant des tarifs forfaitaires, en fonction de la state démographique de la collectivité ou de l'établissement public.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer avec le CdG73 la nouvelle convention-cadre de recours à la mission de conseil et d'assistance au recrutement.

Après délibération, le Conseil Municipal vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	12

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L452-40,

Vu la délibération du conseil d'administration du CdG73 du 28 mars 2023 relative à la mission d'assistance au recrutement au bénéfice des collectivités et établissements affiliés,

Vu la convention-cadre de recours à la mission de conseil et d'assistance au recrutement proposée par le Centre de gestion de la Savoie,

👉 **Approuve** la convention-cadre de recours à la mission de conseil et d'assistance au recrutement proposée par le Centre de gestion de la Savoie,

👉 **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire, notamment la convention susvisée.

QUESTIONS DIVERSES

A.C.

- Point de situation du personnel communal

Les mouvements de personnel qui ont marqué l'été 2025 :

- Contrat avec Mme Charlotte COPPIN, en remplacement de Mme Emilie GRANGE, sur un poste d'ATSEM à 27 heures hebdomadaires annualisées,
- Contrat avec Mme Linoa DROUX, en remplacement de Mme Christelle HORN, sur un poste d'adjoint technique à 16.16 heures hebdomadaires annualisées, pause méridienne et entretien de l'école élémentaire,
- Suite à une mutation, arrivée au 1^{er} septembre de M. Ludovic MAURIEGE, sur un poste d'Adjoint Technique territorial principal de 2^e classe à temps plein.

A ce jour, le personnel communal est composé de :

- Christine MAGNIN, Secrétaire générale de Mairie,
- Christelle BERTHIER, Adjoint Administratif territorial,
- Ludovic MAURIEGE, Adjoint Technique territorial principal de 2^e classe,
- Isabelle DUPONT, d'Adjoint Technique territorial principal de 1^e classe,
- Eliane SORIN, ATSEM,
- Charlotte COPPIN, ATSEM (agent CdG73),
- Blandine MARECHAL, Adjoint d'Animation,
- Linoa DROUX, Adjoint Technique (agent CdG73),
- Myriam ROUX, Adjoint du Patrimoine, bibliothèque.

- Point de situation des travaux de l'été

- Mise en place d'un deuxième store banne dans la cour de l'école,
- Remplacement de la toile du store banne existant dans la cour de l'école,
- Déplacement du store banne pour la salle Charvet,
- Aménagement paysager côté maternelle (voirie, clôture & portail),
- Reprise de la voirie et aménagement du carrefour du passage à niveau (PN 43),
- Réfection partielle de la signalétique horizontale & verticale,
- Marquage au sol des écoles,
- Réfection de l'armoire électrique de la salle des fêtes et de l'école,
- Mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école,
- Divers travaux à la salle des fêtes, faïence en protection des murs, éclairage (led) pour la salle principale & relamping cuisine / extérieur.

- Divers

- Suite à deux accidents survenus à l'école depuis la rentrée scolaire, une formation destinée au personnel communal va être mise en place d'ici à la fin de l'année 2025. Il s'agit de la formation « Premiers secours citoyen », avec une partie en plus sur l'utilisation des DAE.
- Défi des écoliers : 03 octobre 2025.
- Le 13 septembre, une délégation s'est rendue à Amodon où 3 jeunes résistants de la commune sont décédés lors des combats de la libération de la ville de Modane.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 17.

R.C.

Prochaine séance le mardi 18 novembre 2025 à 19 heures.

Procès-verbal arrêté le mardi 18 novembre 2025.

Le Secrétaire, Michel GRANGE	Le Maire, Alain COMBAZ
---------------------------------	---------------------------

